

1 2 3 4 5 6 7 8 9

Quand l'Humanité se battait pour Jules Durand, le Dreyfus des ouvriers

1910. Le leader des dockers en grève au Havre est accusé d'avoir fait assassiner un chef d'équipe « jaune ». Jaurès en fait une deuxième affaire Dreyfus.

Une bagarre d'ivrogne éclate sur un des quais mal famés du port du Havre. Un homme tombe. Il ne se relèvera pas. Le 9 septembre 1910 à 21 heures s'amorce un des plus terribles scandales judiciaires de la République, l'égal de l'affaire Dreyfus, mais au cœur du monde ouvrier. La victime, Louis Dongé est un chef d'équipe jaune, un briseur de grève, « un renard » comme on les appelle à l'époque. Depuis trois semaines, une grève secoue le port, celle des charbonniers. Ce sont les manutentionnaires du charbon. Les uns travaillent à bord au déchargement du minerai, occupés, au mieux trois jours par semaine, gagnant à peine 27 francs hebdomadaires. Ils dorment dans des wagons, s'alimentent pour quelques sous au fourneau électrique installé sur un quai, crachant la poussière de charbon. Vivant en parias et buvant sec pour la plupart. D'autres charbonniers ont un statut légèrement meilleur. Gagnant 33 francs par semaine de six jours, ils mettent le charbon en sacs pour le livrer en ville ou fabriquent des briquettes. S'ils ont cessé le travail, c'est qu'ils risquent de le perdre. Des bennes automatiques, les « crapauds, se chargeant seules, ont fait leur apparition et menacent de condamner des centaines de charbonniers au chômage ».

La Cour d'Assises condamne le docker à mort

Trois semaines ! La tension est montée. La Compagnie générale transatlantique, la « Transat », qui pare le grand port normand des paillettes des croisières intercontinentales ne tolère pas de voir mis en cause son pouvoir et sa puissance. Elle n'est parvenue à circonvenir à coups de primes coquettes que quelques rares non-grévistes, dont le misérable Dongé. Dans le climat de guerre de classe de cette période, elle saisit le crime comme l'occasion de briser le mouvement. Elle réunit à la hâte une poignée de « renards », leur fait répéter une histoire édifiée à la hâte et les expédie devant le magistrat chargé de l'enquête. Ce dernier ingurgite les invraisemblables bobards patronaux, boucle ses conclusions et le procès peut se tenir.

Le 25 novembre 1910, la Cour d'Assises de Rouen, condamne à mort Jules Durand, le secrétaire du comité de grève des dockers du Havre. Pourtant, rien ne tient. Le syndicaliste, anarchiste, n'a jamais bu une goutte d'alcool et milite dans une société de tempérance ; tout le décrit comme un ennemi de la violence qui juge qu'elle divise la classe ouvrière ; c'est un homme à la vie rangée, militant de la Ligue des droits de l'homme. Il a joué un grand rôle pour que les travailleurs précaires exaspérés ne cèdent pas aux provocations de la « Transat » qui placardait des brûlots sur les murs du port, organisait des bagarres avec la police, et inventait son syndicat, l'Union corporative antirévolutionnaire. Ce qu'on lui impute est invraisemblable : avoir, trois semaines avant le meurtre, présidant une réunion de cinq ou six cents grévistes, donné le conseil de mettre Dongé à mort, d'avoir soumis cette proposition à l'assemblée qui l'aurait voté à l'unanimité, et d'avoir ensuite désigné nommément une vingtaine de grévistes pour la mettre à exécution. Un homme démonte la machination, c'est Jean Jaurès.

JEAN JAURÈS A DÉNONCÉ CE VERDICT SCANDALEUX QUI « PORTE AU CŒUR MÊME DU PROLÉTARIAT LA MENACE ET L'ÉPOUVANTE ».



PARIS, CHARBONNIERS SUR LES QAIS DE LA SEINE EN 1908. PHOTO JACQUES BOYER/ROGER-VIOLETT
 PORTRAIT DE JULES DURAND. ARCHIVE DE LA VIE OUVRIÈRE 1910



Trois jours après la fin du procès, le directeur de l'Humanité a dénoncé dans son journal ce verdict scandaleux qui « porte au cœur même du prolétariat la menace et l'épouvante ». Il prend la tête de la campagne pour la révision du procès. Il rédige des dizaines d'éditoriaux qui déconstruisent les « preuves », et mettent en lumière la machination de la Compagnie générale transatlantique. Il préside des meetings en faveur de la libération des condamnés, interpelle le gouvernement sur la lenteur de la procédure de révision.

Une « seconde affaire Dreyfus ». C'est ainsi que Jaurès traite ce qui est devenu « l'affaire Durand ». Il fait appel aux intellectuels qui se sont mobilisés en faveur du capitaine et ainsi l'écrivain Anatole France le rejoint-il lors d'un meeting le 17 décembre devant plus de 6 000 personnes à Paris. L'Humanité devient l'âme d'un mouvement de masse. Des centaines

de milliers de personnes sont réunis dans des centaines de réunions dans les villes de France, des milliers de cartes postales à l'effigie de Durand sont adressées à l'Élysée. À l'étranger, des grèves de solidarité s'organisent. L'Humanité publie les lettres touchantes de Durand à ses parents... Le président Fallières cède une première fois en commuant la peine en sept ans de réclusion puis en l'élargissant le 16 février 1911. C'est parce que nous nous sommes « dressés contre le crime de la raison d'État militariste » dans l'affaire Dreyfus, que nous pouvons exiger que la République rende justice à la victime « de la raison d'État capitaliste », écrit Jaurès. Mais Durand a été broyé par la conspiration. Dément, il est interné en hôpital psychiatrique, sujet à un délire de la persécution. On ne sait s'il a pu apprécier sa réhabilitation, actée en 1918 par la Cour de cassation. Mais son affaire reste sensible. En 2010, alors que les magistrats du Havre souhaitaient très majoritairement baptiser de son nom la nouvelle salle du conseil des prud'hommes, le président du tribunal et le procureur s'y sont opposés, jugeant l'affaire sulfureuse. ●

PATRICK APEL-MULLER

Demain : 1919, Raoul Villain, assassin de Jean Jaurès.

L'ERREUR JUDICIAIRE

Dans l'Humanité du 10 décembre 1910

Par Jean Jaurès

« Jamais accusation plus absurde ne fut portée contre un homme. Jamais plus saisissant exemple ne fut donné du degré d'aberration où le parti pris des luttes sociales et les paniques savamment provoquées peuvent conduire les esprits. (...) Ah ! Oui ! il a fallu un parti pris étrange et le dessein bien arrêté d'arrêter Durand, secrétaire du syndicat, et le syndicat lui-même pour qu'une accusation aussi inepte ait pu se produire. Et c'est cette accusation scélérate et imbécile qui a abouti à un verdict de mort. J'espère que les premiers sons de cloche qui ont été donnés déjà ont suffi à avertir l'opinion, à éveiller l'attention de tous les hommes soucieux de justice. Ce n'est pas seulement l'échafaud qui serait un crime contre Durand : c'est le baignoire. Il est innocent, pleinement innocent. J'entrerais dans quelques jours dans le détail des témoignages à charge. Je les citerai d'abord textuellement et il sera à peine besoin d'un commentaire pour en montrer le néant, l'absurdité. Je montrerai le malentendu fondamental qui est à la base de l'accusation ; et je suis sûr que tous les honnêtes gens nous aideront à obtenir justice. Et la justice c'est, en attendant la révision nécessaire et urgente, la grâce entière de l'innocent condamné. »